

# SAINT PARDOUX CORBIER

## Note d'enjeux

*mai 2013*



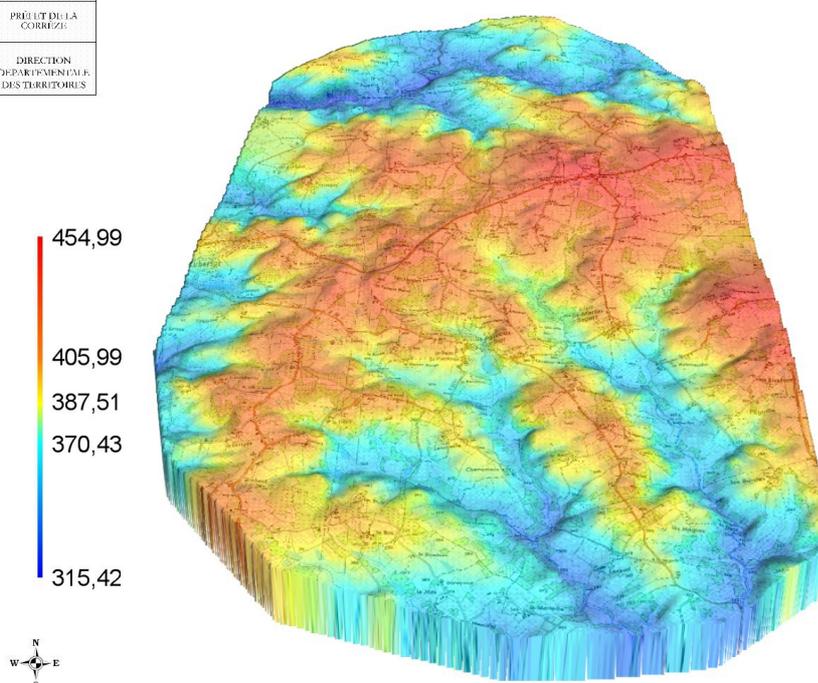
Préfet de la Corrèze

## Table des matières

<b>1. Préambule : présentation de la commune.....</b>	<b>3</b>
1. Avertissement.....	3
2. Situation, localisation.....	3
<b>2. Dimension sociale.....</b>	<b>4</b>
1. Démographie – Revenus.....	4
2. Les services à la population.....	5
3. L'habitat et l'urbanisation.....	6
<b>3. Dimension économique.....</b>	<b>9</b>
1. Transports et Déplacements.....	9
2. L'emploi – source INSEE.....	10
3. L'agriculture (source DDT19/SEAF).....	10
4. Le tourisme.....	12
<b>4. Dimension environnementale.....</b>	<b>13</b>
1. Paysages, Milieux naturels.....	13
2. La forêt.....	13
3. Zones humides et ripisylve.....	14
4. Les continuités écologiques : corridors écologiques et ripisylves à conserver ou reconstituer.....	15
5. Les plans d'eau.....	16
6. L'eau.....	16
7. Les risques .....	17
<b>5. Synthèse des enjeux.....</b>	<b>18</b>
<b>6. Annexe.....</b>	<b>20</b>



**Relief sur la commune de St Pardoux Corbier**



Réalisé le : 23/01/2013  
 par la DDT de la Corrèze  
 Copyright IGN  
 Sources : DDT19

# 1. PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux que la DDT souhaite défendre pour l'élaboration d'un document d'urbanisme sur la commune de St-Pardoux-Corbier.

## 1. Avertissement

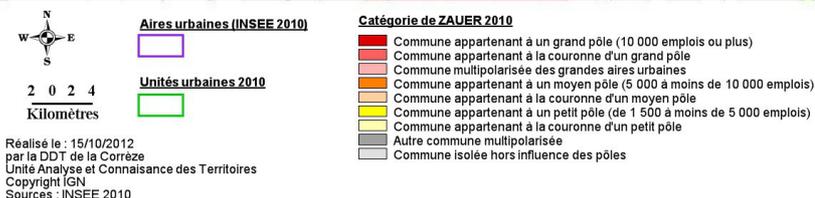
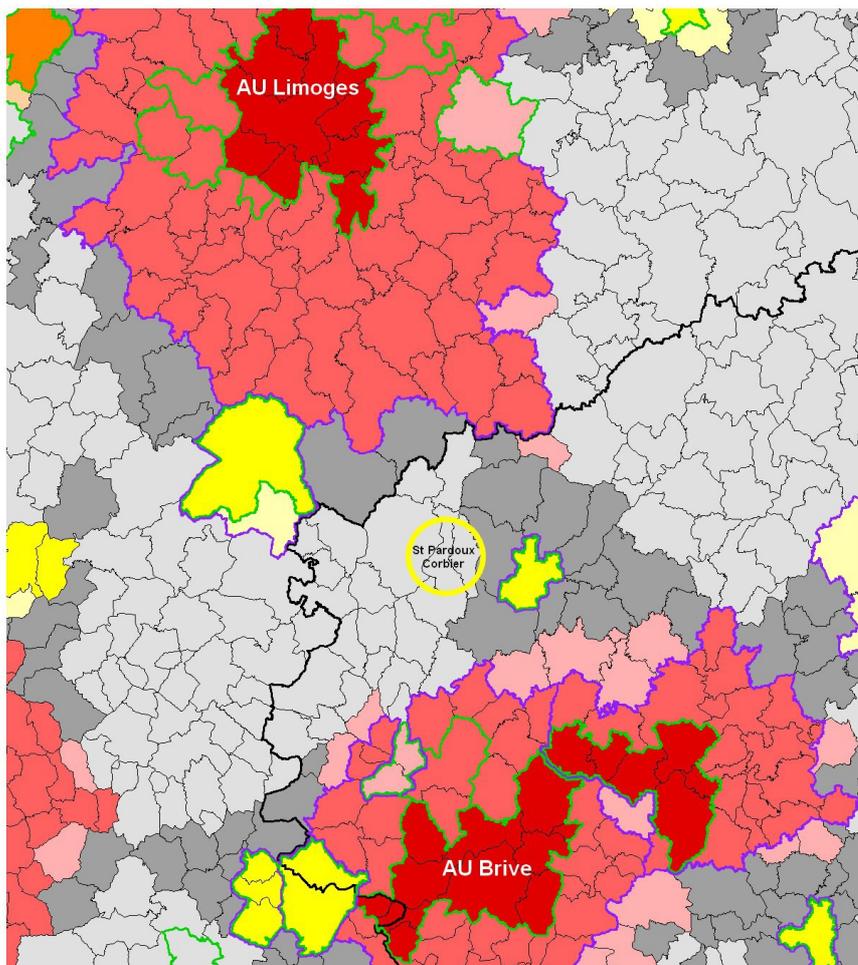
Les données utilisées sont, pour la plupart d'entre elles, des données INSEE issues du recensement partiel 2009. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.

Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2009, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

## 2. Situation, localisation

Une commune rurale isolée.

Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 2010



En 1793, la paroisse de Corbier a été réunie à celle de Saint-Pardoux-l'Enfantier pour former la commune de Saint-Pardoux-Corbier.

Selon le zonage en aire urbaine établi par l'Insee en 2010, la commune appartient à l'espace « commune isolée hors influence des pôles ».

Elle est située **à proximité de l'A20**, 14 km d'Uzerche, 42 km de Brive et de Tulle et 60 km de Limoges. Le temps de trajet est similaire pour atteindre ces trois grands pôles.

La commune de Saint-Pardoux-Corbier compte 360 habitants au dernier recensement 2009. Elle couvre une superficie de 17,4 km<sup>2</sup>.

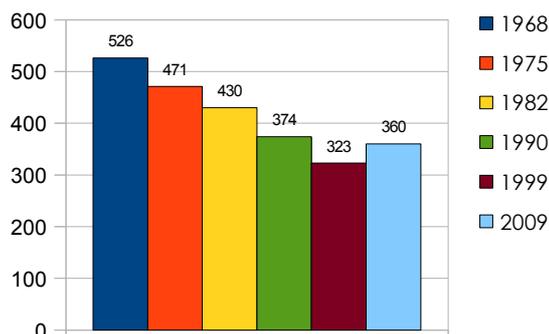
La densité moyenne est de 20,7 habitants/km<sup>2</sup> ce qui est inférieur aux moyennes départementale (41,6 habts/km<sup>2</sup>) et régionale (43,8 habts /km<sup>2</sup>). Elle est rattachée au canton de Lubersac, à la communauté de communes du pays de Lubersac-Auvézère et intégrée au pays Vézère-Auvézère.

## 2. DIMENSION SOCIALE

### 1. Démographie – Revenus

Une commune qui regagne des habitants.

#### Evolution de la population Commune de St Pardoux Corbier



Selon la source INSEE, la population a fortement baissé entre 1968 et 1990. Elle augmente depuis 1999. Entre 1999 et 2009, elle passe de 323 à 360 habitants ce qui correspond à une évolution de +11,5%, augmentation supérieure aux moyennes départementale (+4,6%) et régionale(+4,4%).

La variation annuelle de population entre 1999 et 2009 est de +1,1%. Elle est due à un solde migratoire positif (+1,9% par an). Le solde naturel est négatif (-0,8% par an).

Ce sont les arrivées extérieures de population qui soutiennent la croissance démographique.

Les tranches d'âge qui augmentent entre 1999 et 2009 sont celles des 0 à 14 ans, 45 à 59 ans et 75 ans et plus.

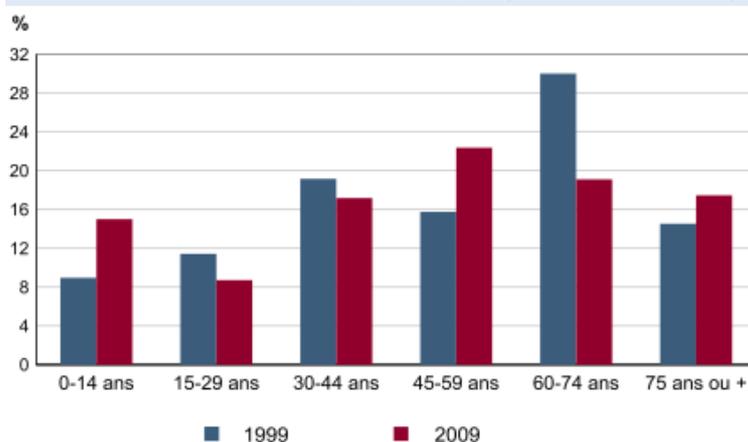
36% de la population a moins de 60 ans. Les moyennes départementale et régionale sont de 34%.

On compte 163 ménages en 2009 dont 63 ménages de retraités soit 39%.

La part des ménages constituée d'un couple avec enfant(s) est de 34%. Cette part est de 24% en Corrèze et de 23% en Limousin.

La taille des ménages diminue : elle est de 2,2 en 2009 alors qu'elle était de 2,39 en 1999 et 2,73 en 1990.

#### POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

#### Des revenus plutôt faibles

Les revenus moyens des ménages sont bien inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Revenus	Saint-Pardoux-Corbier (19230)	Corrèze (19)	Limousin (74)	France métropolitaine
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	17 759	20 464	20 168	23 433
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	42,3	50,4	49,7	54,3
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010, en euros (2)	15 813	18 020	17 810	18 749

Sources : (1) DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

(2) Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.

## CONSTAT

- Une commune dont la population augmente depuis l'arrivée de l'autoroute.
- Une population plutôt âgée mais avec une arrivée de familles avec enfants.
- Des revenus moyens inférieurs à la moyenne départementale.

## ENJEU

- Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge de la population (petite enfance, transports, maintien à domicile des personnes âgées....).

## 2. Les services à la population

### Professionnels de santé (Ameli)

Il n'y a pas de professionnels de santé sur la commune. En revanche l'offre de soins libérale est importante sur la commune voisine de Lubersac (4,5 km).

### Service au public

Mairie.

### Etablissements scolaires (inspection académique)

#### Effectifs scolaires de St-Pardoux-Corbier Année scolaire 2012-2013

	CM1	CM2
1 classe	10	14

L'école est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec les écoles de St-Martin-Sepert et St-Ybard.

Le collège est situé à Lubersac (4,5 km).

Depuis le nouveau schéma de transport, le transport scolaire à moins d'1,5 km autour du bourg n'est plus assuré. Des

liaisons piétonnières devront donc être pensées et sécurisées autour de l'école.

### Commerce

Un café.

La commune de Lubersac, très proche, offre les services et commerces aux habitants de la commune.

### Aménagement numérique

Bonne desserte en haut et très haut débit ADSL bien qu'il existe encore une zone blanche sur un secteur habité au lieu-dit les Palonies (non desservi par le wimax).

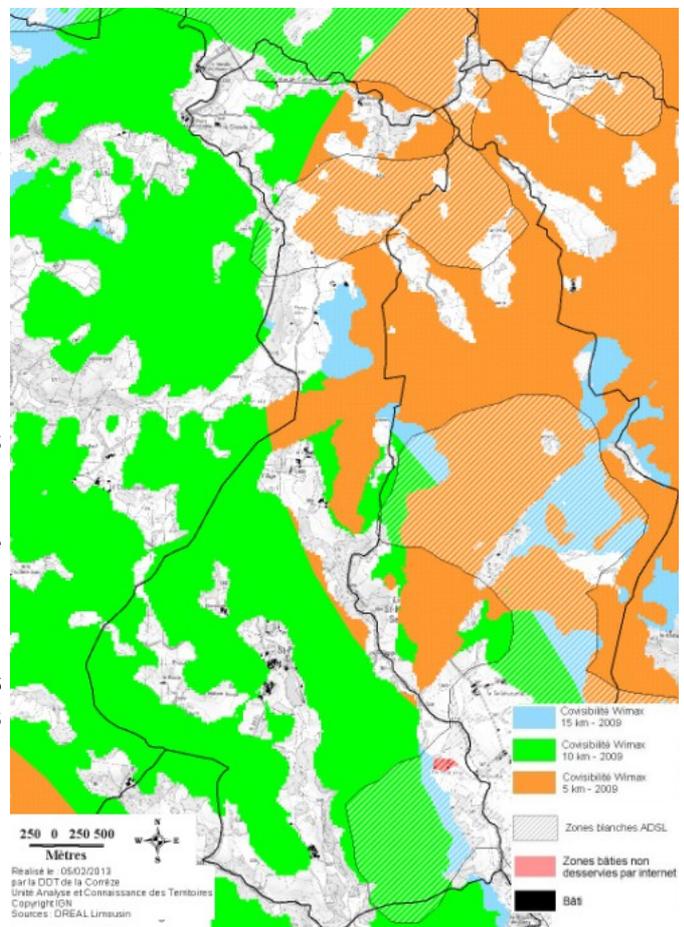
Les zones bâties non desservies pénalisent notamment les entreprises, les agriculteurs et les élèves.

Le déploiement numérique est essentiel pour le développement local.

## ENJEUX

- Structurer l'action publique pour résorber les zones blanches ADSL pour la desserte numérique dans les zones habitées.

- Penser les liaisons piétonnières autour de l'école.



### 3. L'habitat et l'urbanisation

#### Un parc de logements en forte augmentation.

Le nombre de logements sur Saint-Pardoux-Corbier a fortement augmenté : +26% entre 1999 et 2009 (il passe de 160 à 201 logements).

Concernant le statut d'occupation, on observe en 2009 une majorité de propriétaires : 81%, taux supérieur à la moyenne Corrèzienne qui est de 67%.

Le taux de locataires est de 14,5% dont 4% en logement social ce qui est très inférieur à la moyenne départementale. Il est de 30% en Corrèze dont 7% en logement social.

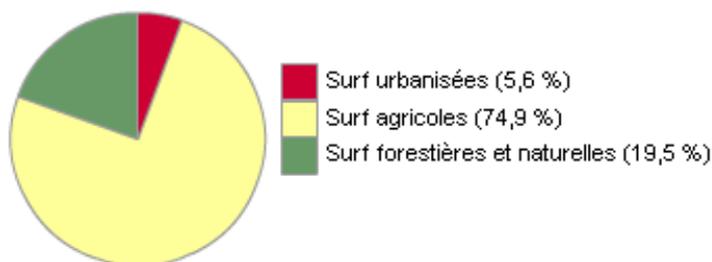
En 2009, bien que le taux de logements vacants sur la commune (10% soit 20 logements vacants) soit égal à la moyenne départementale, il a doublé par rapport à 1999.

Les résidences secondaires représentent 9% des logements, taux inférieur à la moyenne départementale.

#### Une commune peu urbanisée.

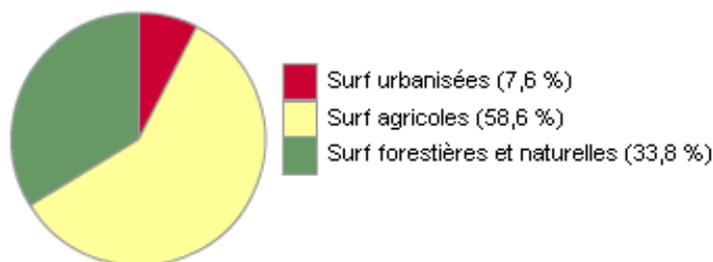
En 2008, les surfaces urbanisées au sens cadastral (zones bâties, voiries, chantiers, zones d'activités) représentent 5,9% de la superficie de la commune alors qu'elles sont de 7,6% en Limousin (source : MAJIC 2008 - DGFIP).

Occupation cadastrale du sol [St-Pardoux-Corbier]



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Occupation cadastrale du sol [limousin]



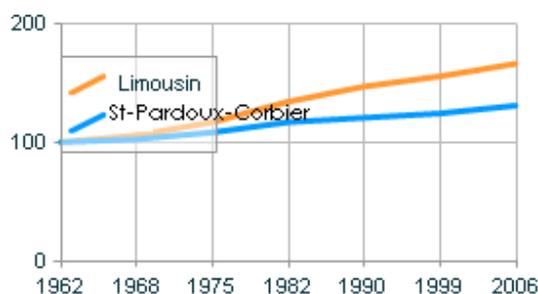
source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

#### Un développement de l'urbanisation très consommateur d'espace.

La région Limousin est une région faiblement urbanisée mais dont la consommation d'espace rapportée au nombre d'habitants est très importante (1600m<sup>2</sup>/habitant en moyenne en Limousin contre 800m<sup>2</sup> en moyenne en France en 2006 selon l'étude DREAL Limousin de juillet 2010 sur l'occupation de l'espace).

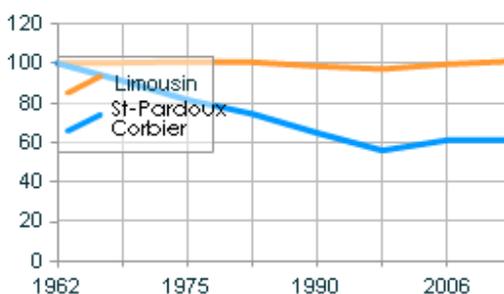
Saint-Pardoux-Corbier n'échappe pas à ce phénomène : la tache urbaine a progressé beaucoup plus vite que la croissance de population entre 1962 et 2008. La commune est bien dans une dynamique d'étalement urbain dû à plusieurs facteurs : augmentation de la population, desserrement des ménages, dispersion des constructions, augmentation du logement vacant.

Evolution par année de la tache urbaine base 100 en 1962



source : Dreal Limousin - MAJIC 08 DGFIP - IGN BD Parcellaire

Evolution par année de la population depuis 1962 base 100 en 1962



source : INSEE - recensements de la population 2008

### Surface moyenne des parcelles par construction neuve

	de 1999 à 2007	de 2008 à 2010
St- Pardoux-Corbier	<b>2142 m<sup>2</sup></b>	<b>2685 m<sup>2</sup></b>
Limousin	1764 m <sup>2</sup>	1721,4 m <sup>2</sup>

Source : DREAL Limousin – Sitadel 2

Les parcelles à bâtir ont des superficies moyennes très importantes.

Entre 2001 et 2012, la majorité des logements ont été construits sur des terrains d'une superficie supérieure à 2500 m<sup>2</sup>.

Nombre de logements commencés (résidences principales et secondaires) de 2001 à 2012 avec superficie du terrain utilisée par construction – Source Sitadel

	superficie de terrain de 0 à 900m <sup>2</sup>	superficie de terrain de 901 à 1200m <sup>2</sup>	superficie de terrain de 1201 à 1800m <sup>2</sup>	superficie de terrain de 1801 à 2500m <sup>2</sup>	superficie de terrain au-delà de 2500m <sup>2</sup>	Total
Total	3	4	1	4	<b>28</b>	40
%	8%	10%	3%	10%	<b>70%</b>	100%

Cette forme d'urbanisation rend irréversible la diminution des surfaces agricoles et naturelles disponibles. Un encadrement des formes urbaines sera indispensable dans le document d'urbanisme pour limiter la taille des parcelles à bâtir et ainsi organiser une consommation d'espace minimale.

La construction d'habitations s'est principalement développée de chaque côté de la RD 902 vers le lieu dit Laudrierie ainsi que sur la RD 50.

L'implantation des vergers de pommiers à proximité des habitations peut générer des conflits de voisinage et réciproquement.

La principale zone arboricole de la commune est située dans le secteur de Maumont ce qui en fait une zone sensible qu'il convient de ne pas densifier.

Il est également nécessaire de prendre en compte l'environnement arboricole des communes limitrophes de Lubersac et de Troche.

Les producteurs de pommes, élus et riverains se sont réunis en 2011 et se sont mis d'accord sur **l'adoption d'une charte de bonnes pratiques** afin de limiter les problèmes liés à l'utilisation des pesticides et à leur épandages (voir en annexe).

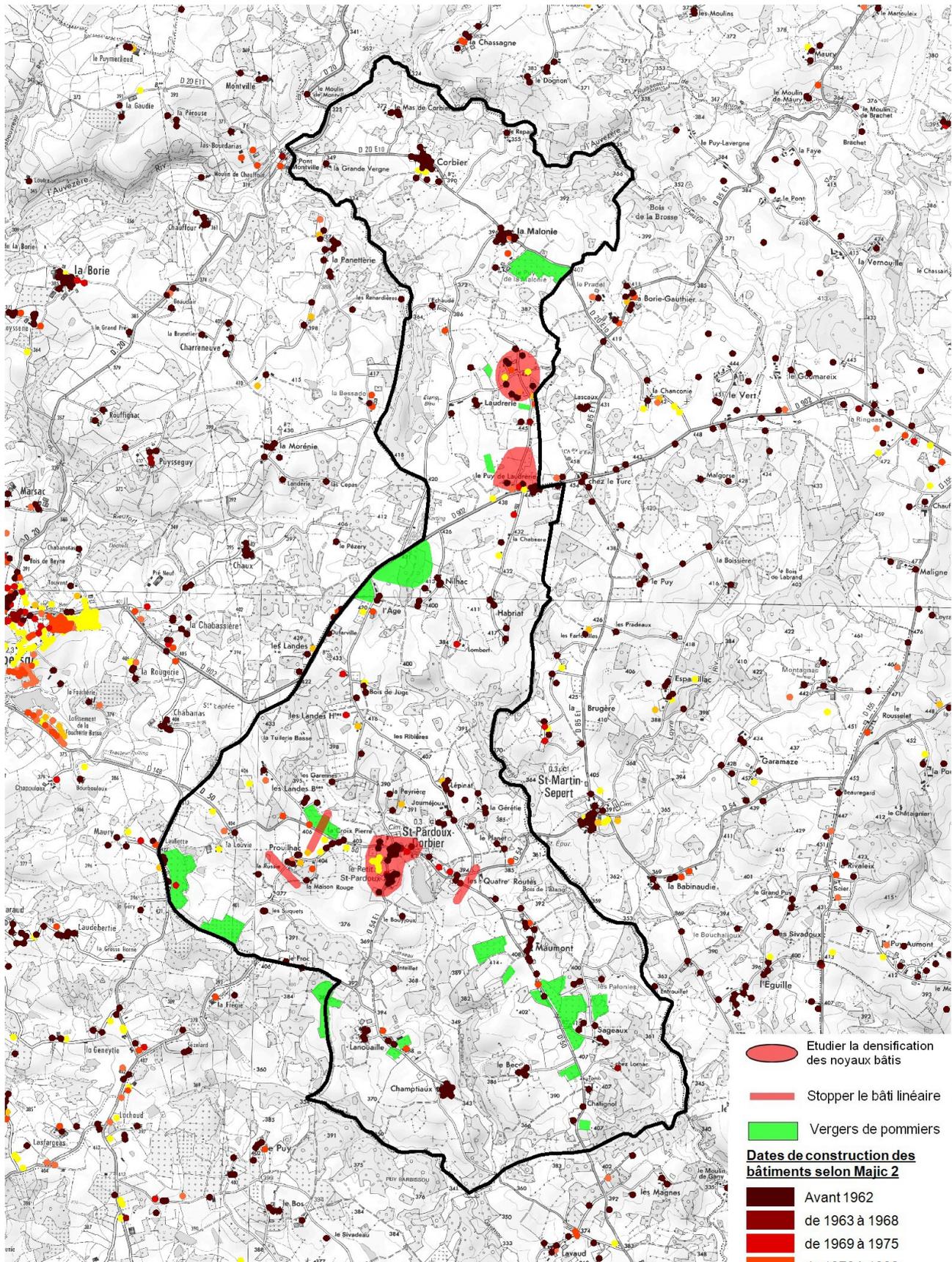
**Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du plan ECOPHYTO 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires introduits sur les parcelles agricoles devra être réduite de moitié d'ici 2018.**

### CONSTAT

- Une augmentation des logements vacants.
- Une consommation d'espace importante pour l'urbanisation.
- De l'étalement urbain vers les lieux dits « Laudrierie et Habriat » ainsi que sur la RD 50.

### ENJEUX

- Résorber la vacance en encourageant la réhabilitation des logements.
- Organiser les secteurs constructibles pour limiter la taille des parcelles à bâtir et éviter une surconsommation des espaces, notamment agricoles.
- Organiser une densité plus importante dans les secteurs déjà urbanisés et stopper l'urbanisation linéaire.
- Intégrer dans le document d'urbanisme la charte des bonnes pratiques en arboriculture.
- Étudier l'impact des zones constructibles sur les parcelles agricoles (précarisation et conflits d'usage).



- Etudier la densification des noyaux bâtis
  - Stopper le bâti linéaire
  - Vergers de pommiers
- Dates de construction des bâtiments selon Majic 2**
- Avant 1962
  - de 1963 à 1968
  - de 1969 à 1975
  - de 1976 à 1982
  - de 1983 à 1990
  - de 1991 à 1999
  - de 2000 à 2010

Réalisé le : 25/04/2013  
 par la DDT de la Corrèze  
 Unité Analyse et Connaissance des Territoires  
 Copyright IGN  
 Sources : DREAL Limousin, Fichier Impôts Majic2 2010, DDT19



250 0 250 500  
Mètres

### 3. DIMENSION ÉCONOMIQUE

#### 1. Transports et Déplacements

L'automobile reste le moyen indispensable pour se déplacer.

➤ **PAR AVION**

Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne environ 50 km, 45min.  
Aéroport de Limoges Bellegarde à 70 km, 50min.

➤ **PAR LA SNCF**

Gare à Uzerche, 14km.

➤ **PAR AUTOMOBILE**

La commune est située à environ 10km de l'autoroute A20. Il existe une aire de covoiturage à l'échangeur 44.

EQUIPEMENT AUTOMOBILES DES MENAGES EN %

	ST-PARDOUX-CORBIER			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2009	évol	1999	2009	évol	1999	2009	évol
1 voiture	43,0	40,4	-2,6	47,8	46,1	-1,7	47,5	46,5	-1,0
2 voitures ou plus	45,9	49,4	3,5	35,8	40,2	4,4	34,2	38,0	3,8
<b>TOTAL</b>	<b>88,9</b>	<b>89,8</b>	<b>0,9</b>	<b>83,6</b>	<b>86,3</b>	<b>2,7</b>	<b>81,7</b>	<b>84,5</b>	<b>2,8</b>

Source INSEE RP 1999 et 2009 exploitations principales

Entre 1999 et 2009, le nombre de ménages possédant au moins une voiture est en augmentation. Leur proportion atteint 90% des ménages ce qui est supérieur aux moyennes départementale et régionale.

**CONSTAT**

- Une très forte dépendance à l'automobile pour les trajets domicile/travail et l'accès aux services d'Arnac-Pompadour et de Lubersac.
- Pas de transports en commun.

**ENJEU**

- Développer l'offre de transports en commun, notamment vers les zones d'emploi et de services.

## 2. L'emploi – source INSEE

### La majorité des actifs travaille hors de la commune

La population compte 78% d'actifs (153) de 15 à 64 ans en 2009 contre 72% au niveau départemental. Sur le nombre d'actifs, 71% (140) d'entre eux ont un emploi.

La commune offre 58 emplois en 2009 soit seulement 41 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant à Saint-Pardoux-Corbier.

En 2009, 33% des actifs de St-Pardoux-Corbier ayant un emploi travaillent sur la commune soit 46 actifs.

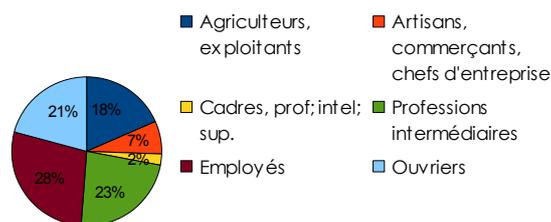
Les autres actifs avec emploi travaillent majoritairement sur les communes d'Arnac-Pompadour (environ 40 personnes) et Lubersac (environ 32 personnes).

Parmi les actifs, les employés sont les plus représentés.

Viennent ensuite les professions intermédiaires, les ouvriers et les agriculteurs.

Il n'y a pas de zones d'activités sur la commune mais les besoins sont couverts par les ZA de Lubersac.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



### CONSTAT

➤ La commune est dépendante des bassins d'emplois d'Arnac-Pompadour et de Lubersac.

### ENJEU

➤ Ne pas créer de zones d'activités au vu des surfaces disponibles existantes sur la commune de Lubersac.

## 3. L'agriculture (source DDT19/SEAF)

### Une agriculture dynamique

Le nombre d'exploitations diminue et la superficie agricole utilisée (SAU) augmente.

L'augmentation de la SAU peut être due à des reprises de terrain hors du territoire communal par des exploitants ayant leur siège à St-Pardoux-Corbier. 9 exploitations mettent en valeur plus de 50ha, 7 se situent entre 25 et 50 ha, 17 mettent en valeur 10 ha à 25 ha et 4 moins de 10 ha

### EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU

	Nombre d'exploitations					Superficie Agricole Utilisée				
	2000	2005	2009	2012	Évolution 2000/2012	2000	2005	2009	2012	Évolution 2000/2012
ST PARDoux CORBIER	42	31	27	29	-30,95%	1123	1193	1223	1201	6,95%
CORREZE	5492	4708	4241	3999	-27,18%	216955	213872	215154	216738	-0,10%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2009, 2012. Exploitations dont le siège est en Corrèze.

On compte 3 installations de jeunes agriculteurs de 2001 à 2012 inclus.

Il existe 29 exploitations ayant leur siège sur la commune.

8 exploitations sont sous forme sociétaire.

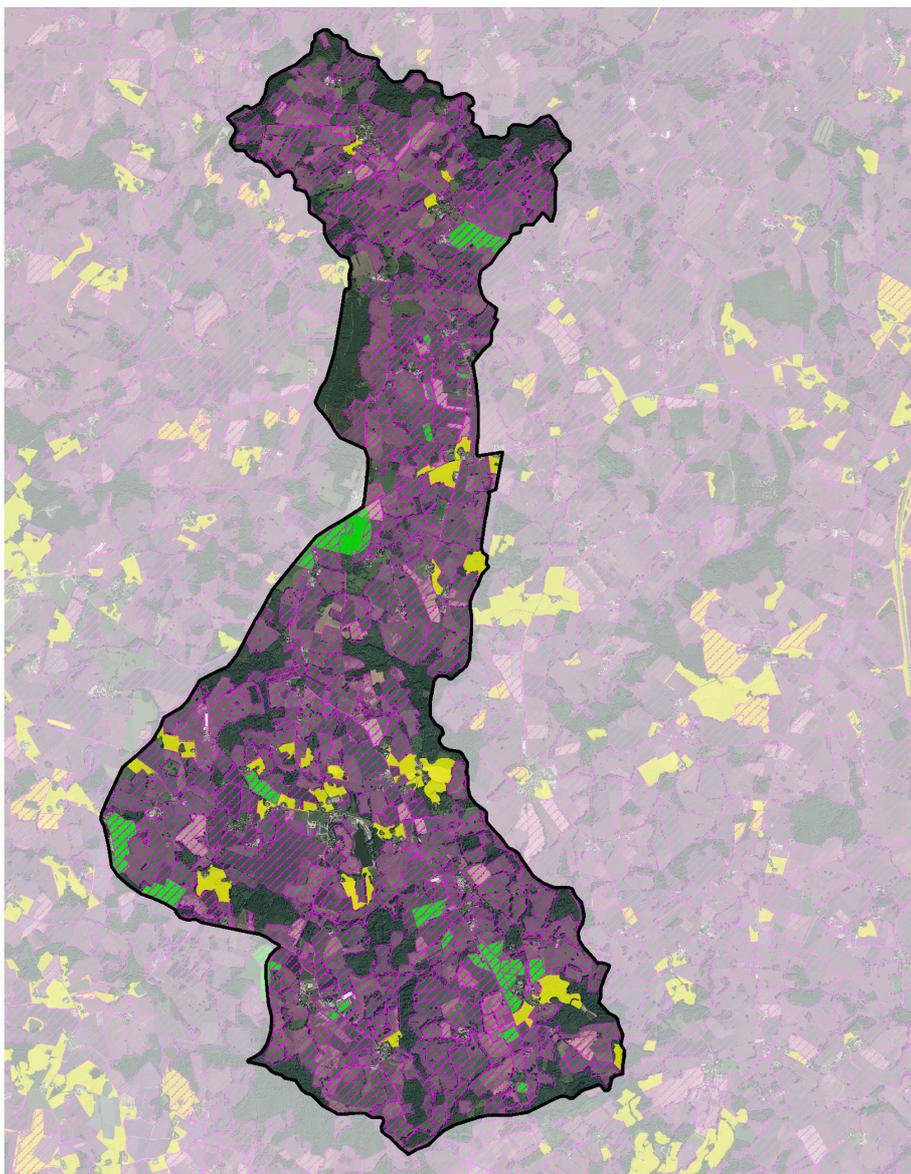
En 2012, l'âge moyen des exploitants est de 51 ans sur la commune. Il est de 50 ans sur le département.

**La production majeure sur la commune** est l'élevage bovin viande, axé sur le broutard et le veau sous la mère. On compte deux éleveurs exposants de la race bovine limousine.

**Les autres productions :**

- la pomiculture : 11 exploitants produisent la pomme AOP « pomme du Limousin ».
- les céréales : plus de 9% de la SAU communale par rapport aux déclarations PAC 2012.
- la production ovine : 3 producteurs possèdent entre 57 et 190 brebis.
- en diversification, productions de châtaignes, de petits fruits rouges et de miel.

On note la présence sur le territoire communal de quelques terres à « éventuel potentiel agricole » qui ne sont pas déclarées à la PAC. Il s'agit principalement de terres à « statut précaire » ou « aléatoire » : pas de bail, bail verbal, prêt à l'usage ou prêt à l'année, doubles actifs, très petites exploitations,... Ces terres en devenir peuvent changer facilement de destination et sont donc un véritable enjeu pour la commune. Ces zones sont éparpillées sur tout le territoire et sont symbolisées en jaune dans la carte ci-dessus. **Une étude plus particulière de ces secteurs serait bienvenue avant toute ouverture à l'urbanisation.**



Réalisé le : 05/04/2013  
 par la DDT de la Corrèze  
 SAET / UACT  
 Copyright IGN  
 Sources : DDT 19 (RPG 2012),  
 DRAF Limousin



500 0 500 1000  
Mètres

- Parcelles déclarées à la PAC en 2012
- Zones éventuel potentiel agricole non déclarées à la PAC
- Vergers de pommiers

**CONSTAT**

- **Activité agricole dynamique avec des filières diversifiées et organisées.**

**ENJEUX**

- **Maintenir toutes les filières présentes qui sont génératrices d'emplois saisonniers, notamment à vocation arboricole.**
- **Organiser dans le document d'urbanisme une meilleure séparation entre terres agricoles et terres à urbaniser afin d'éviter les conflits d'usage.**

## 4. Le tourisme

### **Activités touristiques**

Randonnées pédestres.

### **Type et capacité d'hébergement**

Camping « le Domaine Bleu », 2 étoiles, 40 emplacements, plan d'eau.  
Locations clévacances, gîtes ruraux.

### **CONSTAT**

- **La commune bénéficie de la proximité de Pompadour.**



## 4. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

### 1. Paysages, Milieux naturels

#### Des paysages ouverts.

D'après l'étude des paysages en Limousin de la DREAL, la commune de St-Pardoux-Corbier est située dans l'unité paysagère du « plateau d'Uzerche ».

Le plateau d'Uzerche s'incline vers le sud, descendant progressivement de plus de 400 mètres d'altitude depuis les hauteurs de Fayat jusqu'aux environs de Brive (100 mètres).

L'Auvézère avec ses affluents anime le paysage en creusant le plateau et en découpant les collines. En dehors des vallées, le paysage est celui d'une campagne-parc. Les vergers de pommiers prennent une importance de plus en plus grande.

La commune est bordée, au nord, par la « Vallée de l'Auvézère », ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type II.

**Les zones de type II** constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

### 2. La forêt

#### Des espaces boisés à protéger.

Le taux de boisement de la commune de St-Pardoux-Corbier est de 19% alors que la moyenne départementale est de 45%.

Elle est composée de 85% de feuillus et 15% de résineux (source IFN 2003).

Le taux de défrichage a été de 4,5% entre 2001 et 2008. Au niveau départemental, la moyenne du taux de défrichage a été de 2,9% (source DDT/SEAF).

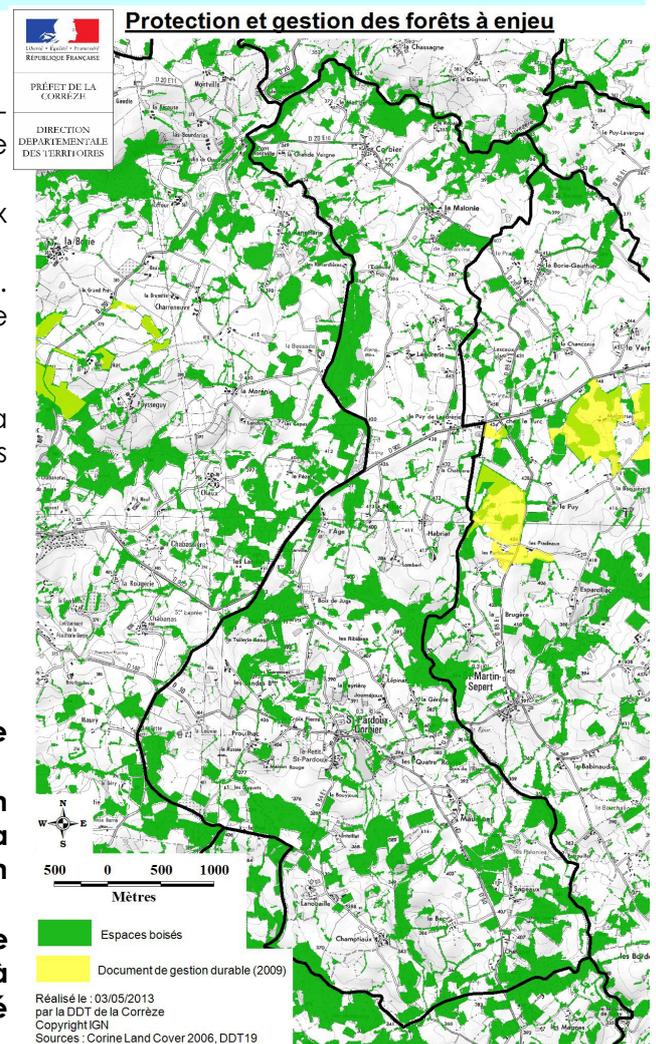
Il n'existe aucun document de gestion durable sur la commune (plan simple de gestion ou code des bonnes pratiques sylvicoles).

#### CONSTAT

- La forêt est peu présente sur la commune.

#### ENJEUX

- Limiter les défrichements.
- Protéger les zones boisées nécessaires au maintien de la biodiversité dans le document d'urbanisme.
- Favoriser la reconstitution des bosquets qui jouent un rôle essentiel pour la préservation des paysages, la protection des cultures, le bien-être animal, le maintien d'une faune riche.
- Encourager les propriétaires à s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs boisements et à contacter le CRPF (centre régional de la propriété forestière).



### 3. Zones humides et ripisylve

**Il est nécessaire de restaurer et de valoriser les zones humides.**

Il existe de nombreuses zones humides sur la commune, recensées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR).

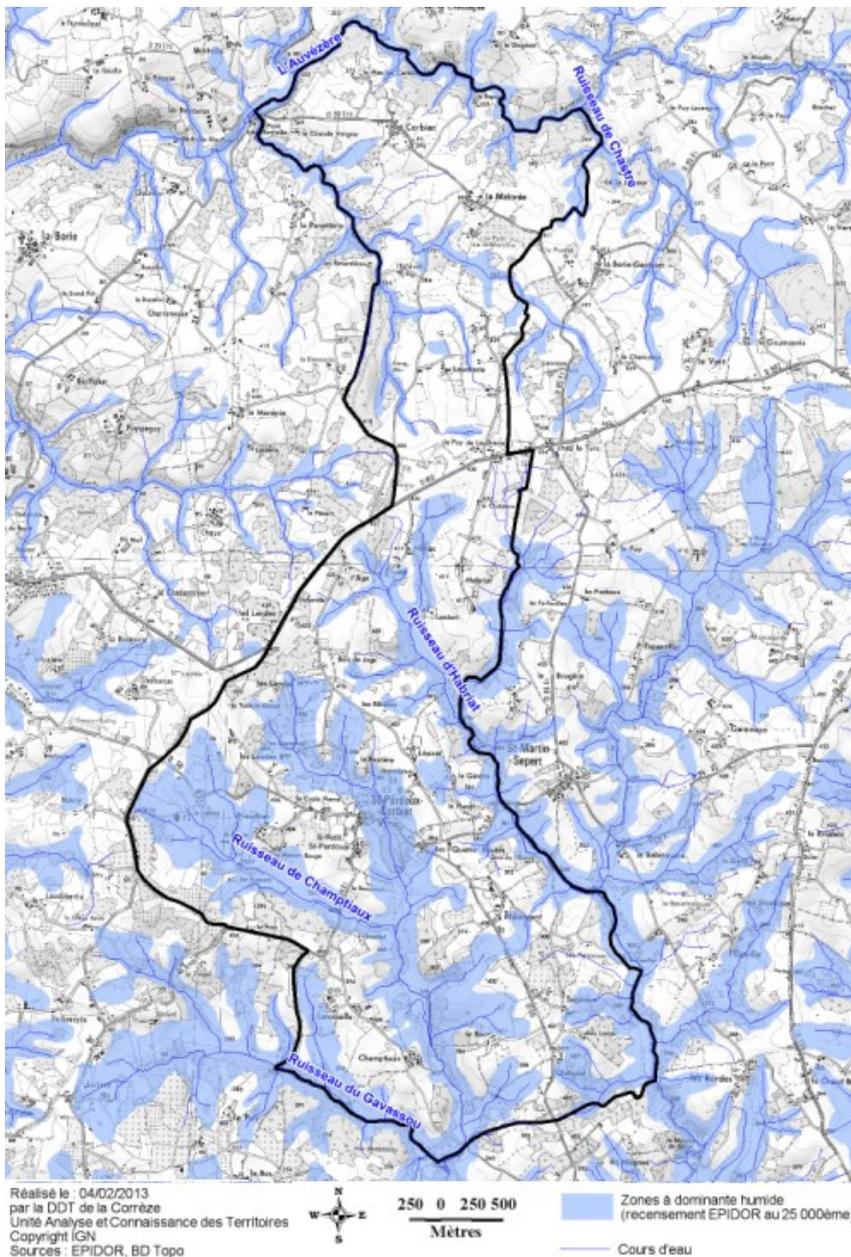
**Les zones humides** doivent être préservées car elles contribuent à :

- la régulation des débits des cours d'eau et des nappes souterraines. Elles tamponnent les étiages et les inondations. Elles peuvent constituer des champs d'expansion de crues.
- la filtration des polluants,
- l'auto-épuration du milieu,
- la bonne qualité biologique du milieu (diversité des habitats et des espèces). De nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées à la présence des zones humides pour tout ou partie de leur cycle de vie.

La préservation des zones humides contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par les schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 des bassins Adour-Garonne et Loire Bretagne.

Il est également important de préserver la **ripisylve** bordant les cours d'eau car elle assure l'alimentation de la nappe, la filtration des polluants ruisselants, l'auto-épuration du milieu, le maintien des berges et la bonne qualité biologique du milieu (diversité des habitats et des espèces).

La disposition F5 du SDAGE Adour Garonne 2010-2015 demande de respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques.



#### **CONSTAT**

- **De nombreuses zones humides à préserver.**

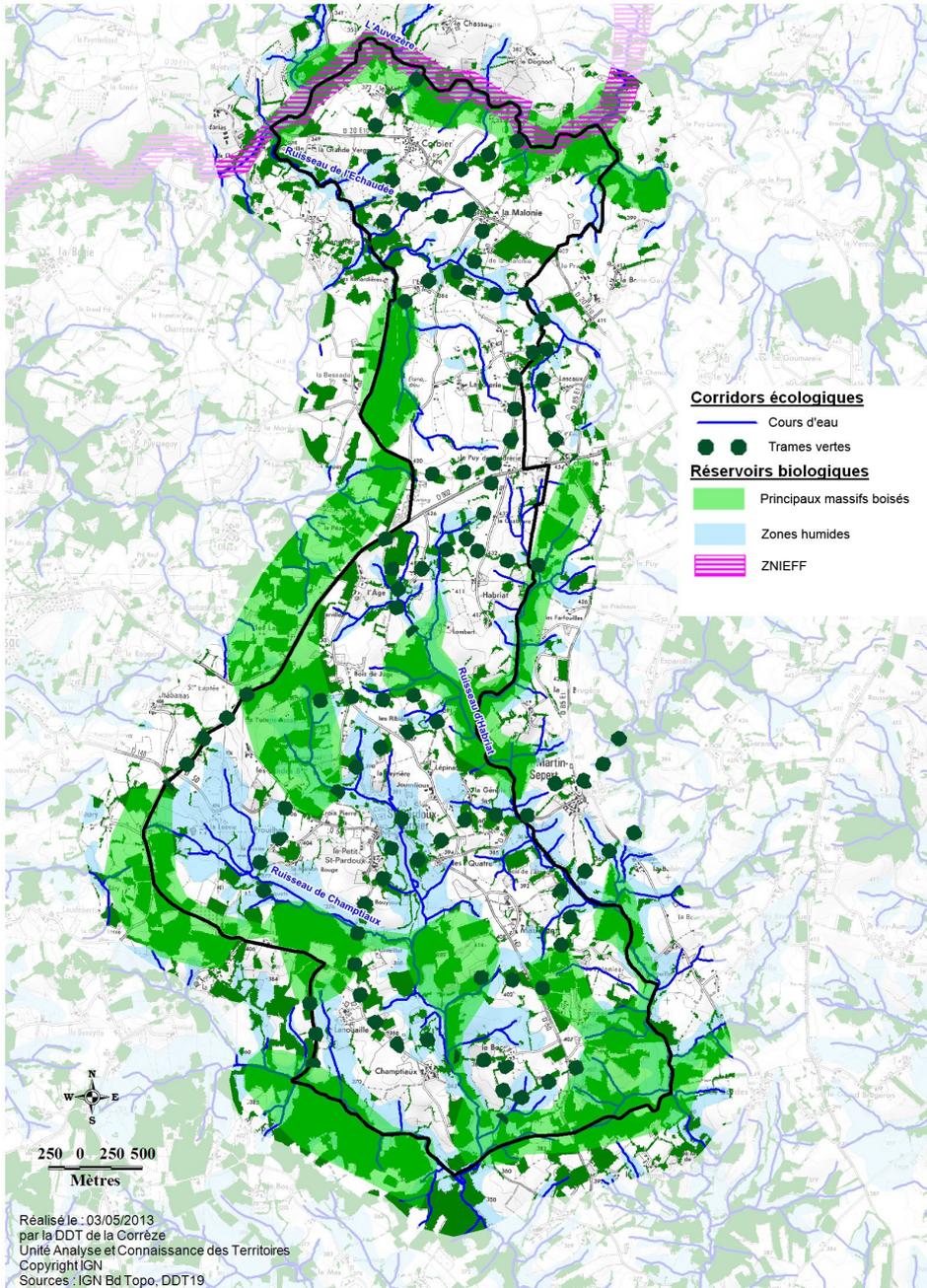
#### **ENJEUX**

- **Sensibiliser les propriétaires à la protection des zones humides et des ripisylves.**
- **Préserver, voire restaurer les zones humides existantes.**
- **Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor écologique.**
- **Intégrer la protection des zones humides et des ripisylves dans le document d'urbanisme.**
- **S'appuyer sur le réseau des réservoirs biologiques pour élaborer les trames vertes et bleues.**

## 4. Les continuités écologiques : corridors écologiques et ripisylves à conserver ou reconstituer

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui les relient entre eux. Ces derniers peuvent être soit des milieux terrestres (haies, bords de chemins,...) soit des milieux humides (ripisylves, mares, bosquets,...). Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

### Proposition de réseau de TVB pour St Pardoux Corbier



Sur la commune, doit être protégé en priorité le réservoir de biodiversité que constitue la ZNIEFF de la « Vallée de l'Auvézère ».

Le territoire communal est par ailleurs parsemé de quelques espaces boisés et de bosquets. Cette nature ordinaire est d'un grand intérêt écologique. En effet, les bosquets sont des zones de nichage et d'alimentation de nombreuses espèces. Ils engendrent aussi des microclimats et limitent l'érosion des sols. Enfin, ils entretiennent les continuités écologiques entre les différents milieux boisés, zones humides ou prairies de fauche et jouent ainsi le rôle de trame verte. La présence de ces paysages boisés peut permettre le développement sur le territoire communal d'une biodiversité ordinaire généreuse.

D'autre part les cours d'eau du territoire constituent des trames bleues dont il est important de conserver ou réaménager les ripisylves.

Concernant les coupures liées à l'urbanisation, le bâti peu dense laisse de la place pour créer ou conserver les continuités écologiques.

**Pour préserver ou reconstituer les continuités écologiques, il est nécessaire de :**

- Protéger la ZNIEFF de la « Vallée de l'Auvézère ».

- Repérer, protéger ou restaurer

les espaces boisés et les bosquets (classement dans le PLU en « espace boisé classé à conserver ou à créer »).

- Affiner la définition de futures trames vertes et bleues proposées sur la carte.

## 5. Les plans d'eau

### Une très grande densité de plans d'eau qui impacte les milieux aquatiques.

La commune possède **37 plans d'eau** sur son territoire (2,36 plans d'eau au km<sup>2</sup>) dont 9 sont classés en pisciculture de valorisation touristique (PVT).

Les plans d'eau ont des incidences sur la qualité des cours d'eau : blocage du transfert des sédiments, rupture de la continuité écologique, pollution liée à la mauvaise gestion de la vidange des plans d'eau, eutrophisation, élévation de la température de l'eau.

La présence du plan d'eau de loisir au fil de l'eau sur le ruisseau de Champtiaux entraîne des pressions morphologiques sur le milieu aquatique (il est une des causes de la dégradation (au titre de l'état écologique et/ou chimique) du ruisseau des Planches).

#### **CONSTAT**

- **De trop nombreux plans d'eau qui impactent la qualité de l'eau.**

#### **ENJEUX**

- **Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu (gestion, aménagement, déconnexion, suppression), notamment sur la masse d'eau du ruisseau des Planches.**
- **Interdire la création de nouveaux plans d'eau sauf intérêt économique avéré (SDAGE Adour Garonne 2010-2015).**
- **Communiquer sur la procédure de vidange des plans d'eau.**

## 6. L'eau

De nombreux cours d'eau traversent la commune :

- l'Auvézère, cours d'eau classé, bon état écologique, atteinte du bon état global à l'échéance 2015.
- la Loyre, cours d'eau classé, état écologique moyen, atteinte du bon état écologique en 2015 et bon état chimique 2021.
- le ruisseau d'Habriat, cours d'eau classé et réservoir biologique, état écologique moyen.
- le ruisseau de Champtiaux, réservoir biologique, dégradé.
- les ruisseaux de Chastre, de l'Echaudée et du Gavassou.

**La présence du plan d'eau de loisir au fil de l'eau sur le ruisseau de Champtiaux juste en amont du rejet de la STEP de la commune a entraîné la dégradation (au titre de l'état écologique et/ou chimique) du ruisseau des Planches situé sur la commune de Troche.** Il est impacté par des pressions morphologiques et sur la ressource liées aux plans d'eau au fil de l'eau et également par des pressions agricoles.

**Le territoire de la Loyre a été défini comme territoire prioritaire au titre de la DCE.**

Un travail complémentaire de diagnostic a été confié à EPIDOR (établissement public territorial du Bassin de la Dordogne).

Dans le sous-sol de la commune se trouvent 2 masses d'eau souterraines :

- le socle du bassin versant de la Vézère,
- le socle du bassin versant Isle Dronne.

La commune est couverte par les plans de gestion d'étiage Dordogne-Vézère et Isle Dronne ainsi que par des zones de vigilance pesticides et élevage.

#### **CONSTAT**

- **Des cours d'eau avec un état écologique moyen.**

#### **ENJEUX**

- **Veiller à la non dégradation des cours d'eau et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE Adour Garonne 2010-2015.**

## Une ressource en eau potable insuffisante

La gestion est assurée par le syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Auvézère (26 communes).

L'eau potable est assurée par 3 captages (2 à Benayes, 1 à Meuzac) ainsi que par la prise d'eau des 4 moulins à Lubersac qui est non conforme.

Une étude est en cours (phase administrative) pour la protection de la prise d'eau au titre de code de la santé publique ainsi qu'une étude pour l'autorisation de prélèvement d'eau au titre de code de l'environnement.

Compte tenu de la **fragilité de la ressource en eau** au niveau de la **prise d'eau des 4 moulins** (débit naturel inférieur au débit minimum biologique 76 jours par an), il est nécessaire de trouver un dispositif de sécurisation du prélèvement d'eau pour le respect du code de l'environnement.

La prise d'eau du Pont Neuf sur l'auvézère, située sur la commune de Payzac(24) entraîne des prescriptions sur la commune de St-Pardoux-Corbier au titre du périmètre de protection éloignée.

## Assainissement collectif et non collectif

La communauté de communes de Lubersac-Auvézère a délégué la gestion de l'assainissement non collectif à la SAUR.

Le bourg de Saint-Pardoux-Corbier est raccordé à une station de traitement des eaux usées (conforme).

Sur le reste de la commune, les habitations sont en assainissement individuel.

## Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution.

Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Un dossier de déclaration a été déposé en 2012 dans l'unité police de l'eau pour la création de surfaces imperméabilisées.

## ENJEUX

- **Limitier l'imperméabilisation des sols.**
- **Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales notamment dans les zones urbanisées en intégrant les ruisseaux, fossés et mares aux réflexions d'aménagement.**

## 7. Les risques

La commune n'est concernée par aucun risque majeur.

## 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX

### Dimension sociale

- Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge de la population (petite enfance, transports, maintien à domicile des personnes âgées....).
- Penser les liaisons piétonnières autour de l'école.
- Structurer l'action publique pour résorber les zones blanches ADSL pour la desserte numérique dans les zones habitées.
- Résorber la vacance en encourageant la réhabilitation des logements.
- Organiser les secteurs constructibles pour limiter la taille des parcelles à bâtir et éviter une surconsommation des espaces, notamment agricoles.
- Organiser une densité plus importante dans les secteurs déjà urbanisés et stopper l'urbanisation linéaire.
- Intégrer dans le document d'urbanisme la charte des bonnes pratiques en arboriculture.
- Étudier l'impact des zones constructibles sur les parcelles agricoles (précarisation et conflits d'usage).

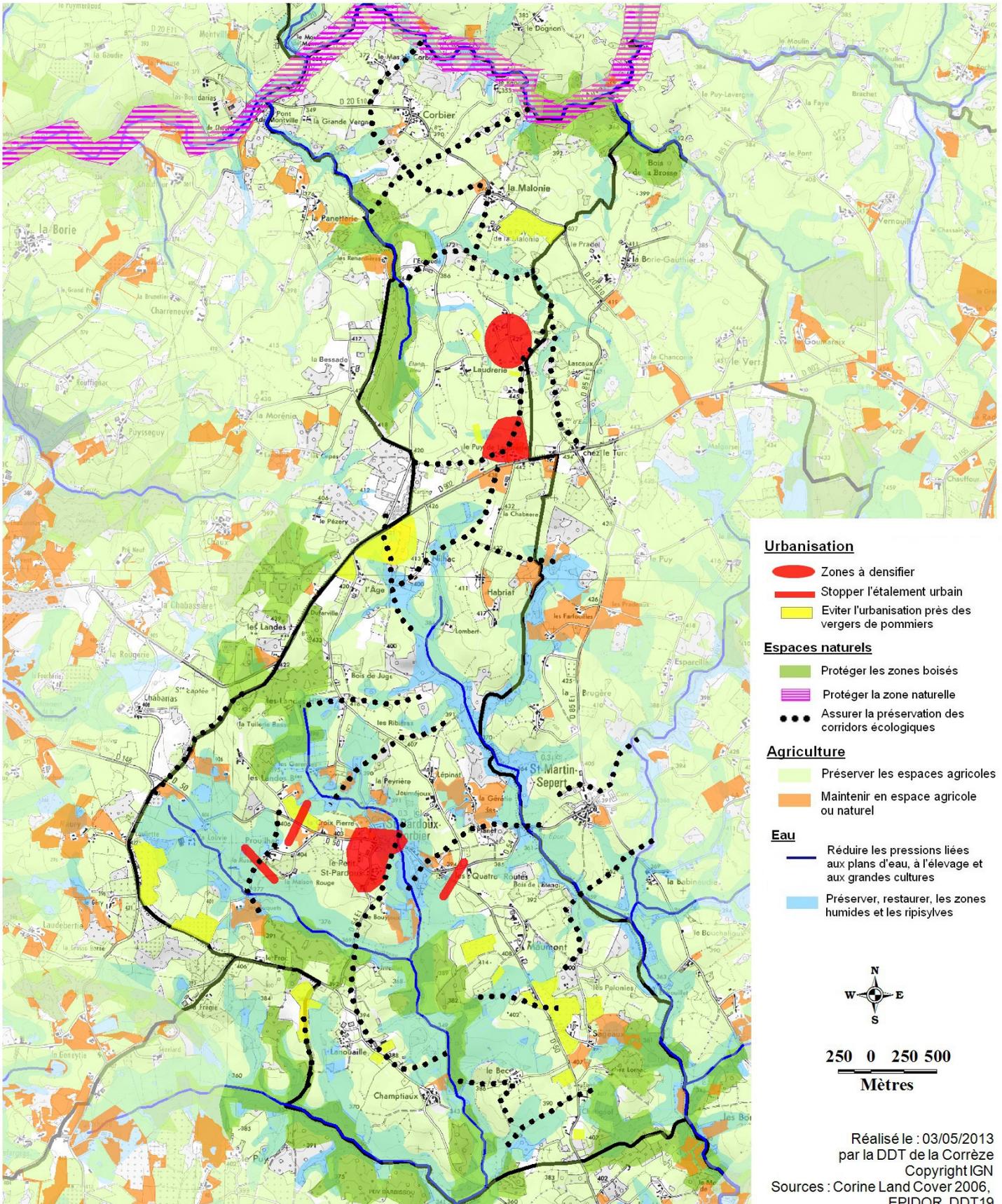
### Dimension économique

- Développer l'offre de transports en commun, notamment vers les zones d'emploi et de services.
- Ne pas créer de zones d'activités au vu des surfaces disponibles existantes sur la commune de Lubersac.
- Maintenir toutes les filières présentes qui sont génératrices d'emplois saisonniers, notamment à vocation arboricole.
- Organiser dans le document d'urbanisme une meilleure séparation entre terres agricoles et terres à urbaniser afin d'éviter les conflits d'usage.

### Dimension environnementale

- Limiter les défrichements.
- Protéger les zones boisées, nécessaires au maintien de la biodiversité, dans le document d'urbanisme.
- Favoriser la reconstitution des bosquets qui jouent un rôle essentiel pour la préservation des paysages, la protection des cultures, le bien-être animal, le maintien d'une faune riche.
- Encourager les propriétaires à s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs boisements et à contacter le CRPF (centre régional de la propriété forestière).
- Sensibiliser les propriétaires à la protection des zones humides et des ripisylves.
- Préserver, voire restaurer les zones humides existantes.
- Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor écologique.
- Intégrer la protection des zones humides et des ripisylves dans le document d'urbanisme.
- Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu (gestion, aménagement, déconnexion, suppression), notamment sur la masse d'eau du ruisseau des Belles-Dames.
- Interdire la création de nouveaux plans d'eau sauf intérêt économique avéré (SDAGE Adour Garonne 2010-2015).
- Communiquer sur la procédure de vidange des plans d'eau.
- Réduire les pressions liées aux plans d'eau ainsi qu'à l'élevage et aux grandes cultures.
- Veiller à la non dégradation des cours d'eau et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE Adour Garonne.
- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales notamment dans les zones urbanisées en intégrant les ruisseaux, fossés et mares aux réflexions d'aménagement.

## Enjeux principaux sur la commune de Saint Pardoux Corbier



## 6. ANNEXE

### **Charte des bonnes pratiques arboricoles :**

#### **cas de l'implantation d'un nouveau verger**

- **une distance minimale de 50m** mesurée entre la dernière rangée d'arbres et le mur de la maison d'habitation sera respectée,
- une distance minimale de 5m entre le premier rang et la bordure des voies ouvertes au public sera respectée.

#### **cas de la replantation d'un verger existant**

- **une distance minimale de 20 m** mesurée entre la dernière rangée d'arbres et le mur d'habitation sera respectée,
- une haie entretenue ou un filet brise-vent de la hauteur de la culture pourra être mis en place par le producteur après accord entre les parties,
- une distance minimale de 5m entre le premier rang et la bordure des voies ouvertes au public sera respectée.

Une information des riverains sur les dates d'épandage et une cartographie des zones à risques doivent être effectuées.